

Manuel d'utilisation du logiciel ARAMIS SSR

Applicatif de Recueil Anonymisé de données Médicales et des Informations au Séjour

Version 2022

Décembre 2022



Table Des Matières

1.	Préambule	3
2.	Présentation générale	5
3.	Ecran « Identification »	9
4.	Ecran « Import PMSI »	11
5.	Ecran « Import ARCANH »	15
6.	Ecran « Identification du séjour et type d'import »	16
7.	Correspondance UM-SAC	18
8.	Ecrans des charges et UO directement affectées aux séjours	20
9.	Ecran « Exports des données »	22
10.	Ecran « Transmission des données ENC sur la plateforme »	25
11.	Paramétrage de l'application	27
	1.1. PARAMETRAGE DU REPERTOIRE DE DONNEES	
1	1.2. PARAMETRAGE DE CONNEXION A E-PMSI POUR LA TRANSMISSION	29
12.	Support technique	30



1. Préambule



Les nouveautés du logiciel ARAMIS 2022 se trouve en rouge et en gras dans le manuel à côté de cette lcône.

Copyright®

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARAMIS appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.

ARAMIS SSR 2022 a été développé pour le traitement des données 2022 dans le cadre de l'Etude Nationale de Coûts SSR.

Il a pour vocation de contrôler les formats des données de séjour et de les anonymiser avant de les transmettre sur la plateforme e-PMSI dédié à l'ENC.

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide (« ? »).

Important:

- Tous les fichiers de données par séjour sont au format texte (.txt ou .csv).
- Le nom des fichiers à fournir en entrée du logiciel ARAMIS n'est pas imposé.
- Le séparateur de champs est le « point-virgule ». Seul le fichier de RHS doit être sans séparateur tel que définit au format en vigueur pour le PMSI.
- Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « point » ou la « virgule » peuvent être utilisés pour les décimales.
- Les dates doivent être au format JJMMAAAA ou JJ/MM/AAAA.
- Les numéros de SAC et SAMT sont à transmettre sans les points (exemple : 934.512.11 doit apparaître dans les fichiers en 93451211).
- Pour une valeur manquante, le champ est mis à vide (si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs)



Configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systèmes d'exploitation pris en charge (1):

Windows 8, Windows 10

Windows Server 2012, Windows Server 2016, Windows Server 2019

(1) Liste des systèmes d'exploitation sur lesquels l'application a été testée.

NB: Nos applications sont toujours compatibles avec Windows 7 à ce jour. Cependant Microsoft ne le supportant plus, l'ATIH ne peut assurer la compatibilité totale au cas où des mises à jour de sécurité empêcheraient le bon fonctionnement de nos logiciels..

Avertissement

Le compte « Administrateur de la machine locale » peut être nécessaire à l'installation du logiciel.

Pré-requis logiciel:

- Microsoft .NET Framework 4.8 (ou supérieur) :

 https://dotnet.microsoft.com/en-us/download/dotnet-framework/thank-you/net48-web-installer
- Excel 2007 (ou supérieur)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

ATTENTION : le logiciel ARAMIS est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.

Les données d'ARAMIS sont stockées par défaut sur le poste dans le profil utilisateur Windows (ex : C:\Documents and Settings\[VOTRE COMPTE]\Application Data\ATIH\ARAMIS_SSR\[Année]\) mais il est possible de modifier le répertoire de stockage. Pour cela, se référer au paragraphe « Paramétrage de l'application ».



2. Présentation générale

Le logiciel ARAMIS a pour objet :

- o d'importer plusieurs fichiers de données au séjour ;
- o de contrôler les formats de ces fichiers ;
- o de faire des contrôles de cohérence (bloquant ou non) ;
- o d'éditer des rapports (rapport d'anomalie sur les contrôles de cohérence ou tableau de synthèse) ;
- o d'anonymiser le numéro de séjour en sortie de logiciel ;
- o de produire des fichiers en sortie.

Les fichiers à importer sont :

Phase	Fichier	Description du fichier	Fichier obligatoire
Identification du séjour	Fichier 0	Correspondance entre le numéro de séjour SSR et le numéro de séjour interne	
Correspondance UM-SAC	Fichier 1	Correspondance UM et SAC	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 2	Charges de matériel médical	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 3	Charges de spécialités pharmaceutiques, PSL, consommables et sous-traitances affectables à une séquence (recueil daté)	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 4	Charges de dispositifs médicaux, transport et sous-traitances affectables à un séjour (recueil non daté)	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 7	Honoraires des médecins libéraux et les intervenants de RR hors comptabilité d'exploitation pour les OQN	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 8	Honoraires de l'activité libérale pour les patients SSR hors comptabilité d'exploitation pour les DAF	



Phase	Fichier	Description du fichier	Fichier obligatoire
Consommation d'UO des SAC et des SAMT	Fichier 9	Consommation de SIIPS par séjour et par UM	х
Consommation d'UO des SAC et des SAMT	Fichier 10	Consommation d'UO des SAMT Plateaux produisant des actes CCAM ou B pour les patients hospitalisés en SSR	
Consommation d'UO des SAC et des SAMT	Fichier 11	Consommations de minutes des SAMT Plateaux SSR et des SAMT Métiers de RR	X
Suivi au séjour des sections spécifiques au SSR	Fichier 12	Liste des séjours ayant bénéficié d'un appareil roulant	
Suivi au séjour des sections spécifiques au SSR	Fichier 13	Consommation de minutes sur l'atelier d'appareillage.	

Format des fichiers d'import :

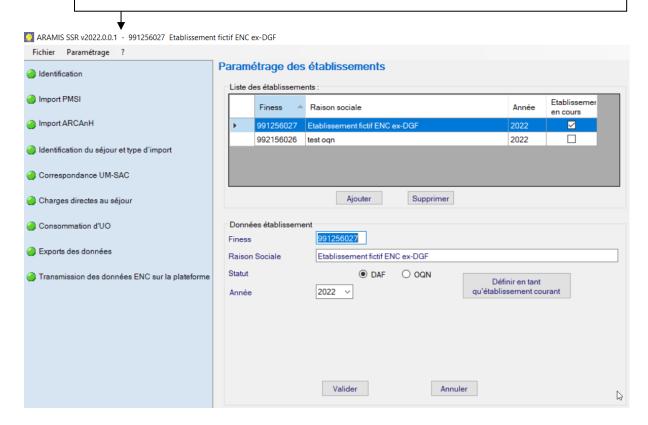
L'ensemble des formats de fichiers d'import est disponible sur le site de l'ATIH en suivant le chemin : http://www.atih.sante.fr/enc-ssr-donnees-2022 dans la rubrique « Guide des outils ENC ».

Le logiciel se présente sous forme d'une fenêtre avec 2 écrans :

- -l'écran de gauche identifie les différentes phases
- -l'écran de droite permet d'importer les fichiers



En haut à gauche de l'applicatif, on trouve le nom de l'applicatif, le N° de version (composé de l'année, puis du n° de version) ainsi que le FINESS utilisé pour importer les données.



Le logiciel ARAMIS SSR est découpé en deux parties :

• Le menu de gauche permet de sélectionner les différentes étapes à réaliser

Dans la barre supérieure du logiciel, on retrouve :

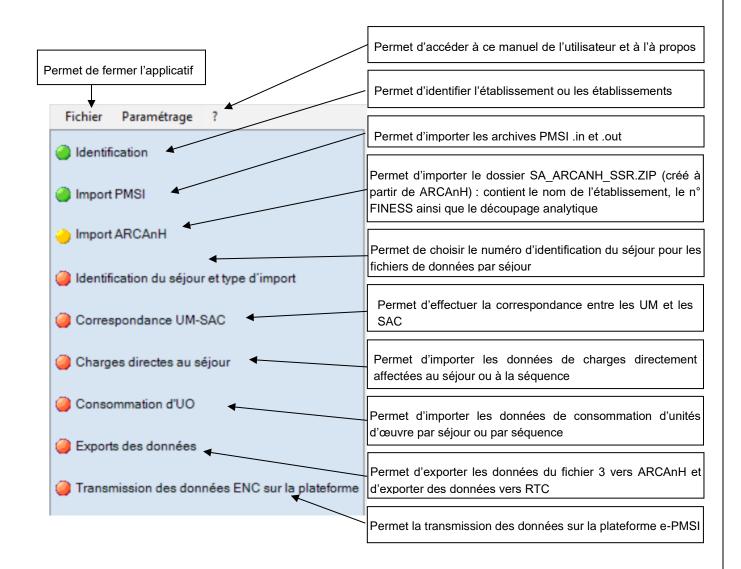
- -le nom du logiciel « ARAMIS »
- -le champ : SSR
- -le numéro de version (voir explication ci-dessous)
- -le numéro FINESS paramétré dans la partie « identification »

Puis, on trouve dans la barre de menu :

- -« Fichier » : permet de fermer le logiciel
- « Paramétrage » : permet de désigner un répertoire pour stocker les données ARAMIS + les paramètres de connexion à e-pmsi



-« ? » : permet d'avoir le manuel d'utilisation, le rappel du message d'accueil et un « à propos » répertoriant la version logiciel installée, et fournissant les liens vers la page internet de la campagne en cours, vers Agora (pointant directement vers <u>Agora</u> > <u>Logiciels</u> > <u>ENC</u> > <u>ARAMIS-SSR</u>) et vers l'espace de téléchargement de logiciels ATIH.



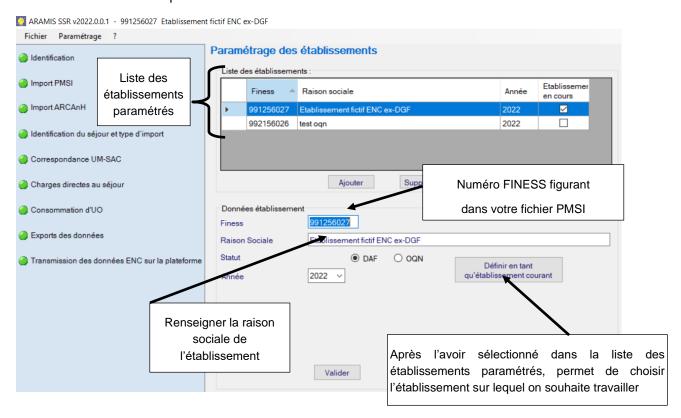


La partie de droite affiche les écrans de saisies des étapes.

A chaque validation d'étape, le logiciel contrôle les saisies en cours et active l'étape suivante si les contrôles ont été effectués avec succès.

3. Ecran « Identification »

L'écran d'identification se présente sous la forme suivante :



Le champ « Année » est initialisé par défaut sur l'année en cours. Un menu déroulant permet de sélectionner 2022 ou 2023.

Il est possible de paramétrer plusieurs établissements. Pour paramétrer un nouvel établissement, cliquez sur *Ajouter*. Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identifiation à partir de la partie basse de la fenêtre.

Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur le bouton « *Valider* » pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur **Définir en tant qu'établissement courant**.



Au moment de l'enregistrement de l'établissement :

- ➤ Le FINESS doit être sur 9 caractères et existant.
- > La raison sociale est obligatoire.
- > Le statut de l'établissement est obligatoire

Le bouton « Annuler » annule la saisie de l'établissement en cours.

Le bouton « Supprimer » permet de supprimer l'établissement sélectionné dans le tableau.

Attention : Une mauvaise identification entre ARCAnH et ARAMIS au niveau du statut de l'établissement peut nécessiter d'importer de nouveau l'ensemble des fichiers de l'établissement.



4. Ecran « Import PMSI »

Cette phase permet d'importer les informations PMSI. L'import se fera de manière automatique. L'établissement aura également la possibilité de renseigner le répertoire de stockage des fichiers in.zip et out.zip généré par le logiciel GENRHA ou AGRAF SSR.

Ce bouton devient actif une fois l'identification effectuée. Tous les autres boutons sont inactifs à l'exception du bouton <Import ARCANH>.

Les archives PMSI contiennent 2 dossiers zip dont les noms sont standardisés par les logiciels PMSI sous la forme suivante :

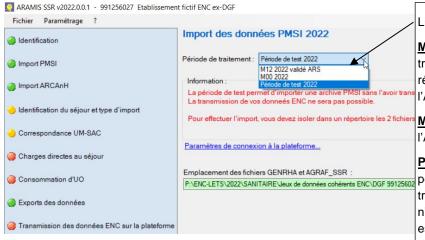
Finess.annee.periode_de_traitement.dateheure.in.zip

Finess.annee.periode_de_traitement.dateheure.out.zip

Déroulement de l'étape :

L'utilisateur doit choisir une période de traitement, puis l'emplacement où se trouvent ses archives PMSI correspondantes à la période choisie. Il doit ensuite cliquer sur « *Enregistrer* » afin de vérifier et importer ces archives.

A cette étape, le logiciel vérifie que les données sont celles envoyées sur la plateforme e-PMSI. Le nom de la dernière archive pour la période sélectionnée s'inscrit dans le pavé « Information ».



Liste des périodes de traitement :

M12 2022 validé ARS: Cas général, transmission des archives du dernier envoi réalisé sur la plateforme et validée par l'ARS.

M00 2022 : Cas particulier à valider par l'ATIH

Période de test 2022: Les établissements peuvent tester leurs archives PMSI non transmises sur la plateforme PMSI et sur n'importe quelle période de l'année 2022. Il est également possible de tester les archives 2023; pour cela, il est nécessaire de paramétrer l'année 2023 dans l'onglet « identification ».



IMPORTANT:

Dans le cas où l'établissement choisit comme période de traitement M0, il aura besoin d'un code d'accès pour continuer, le message suivant s'affiche : « Contacter l'ATIH sur <u>enc.ssr@atih.sante.fr</u> afin d'obtenir ce code ».

Contrôles effectués à l'Import des archives .in et .out sur la validité des archives

Contrôles réalisés pour les périodes de traitement M12 validé ARS ou M00.

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	
CPMSI01	BLOQUANT	Il n'y a pas de données transmises sur e-PMSI qui correspond à votre paramétrage : Finess XXXXXXXXX - Période XX - Statut XXX.	
CPMSI02	BLOQUANT Vous devez indiquer une archive à importer		
CPMSI03 BLOQUANT est composée de		Une seule archive doit être présente dans le dossier NOM_DOSSIER. L'archive est composée de 2 fichiers nommés : 'FINESS.Annee.Mois.*.in.zip' et 'FINESS.Annee.Mois.*.out.zip'	
CPMSI04	BLOQUANT	Le dossier indiqué ne comporte aucune archive PMSI composée de 2 fichiers nommés 'FINESS.Annee.Mois.*.in.zip' et 'FINESS.Annee.Mois.*.out.zip'	
CPMSI05	BLOQUANT	Le dossier indiqué ne comporte pas l'archive qui correspond à la dernière transmission.	

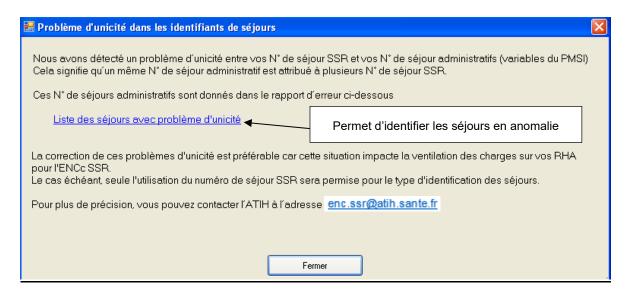
Contrôles effectués à l'importation des archives .in et .out sur la qualité des données PMSI

Lorsque des problèmes d'unicité ont été détectés, le message ci-dessous est affiché :

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	
CPMSI07	NON BLOQUANT	Un problème d'unicité des identifiants séjours contenus dans le PMSI a été détecté	

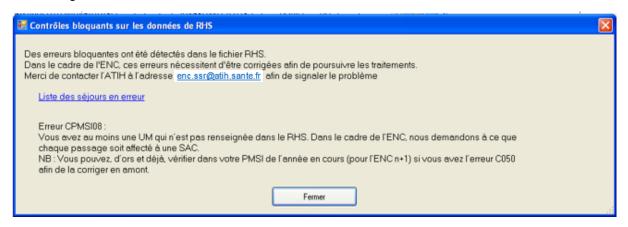
La liste des séjours en anomalies est accessible à partir du lien « Liste des séjours avec problème d'unicité ».





CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE
CPMSI08	BLOQUANT	Au moins une UM n'est pas renseignée

Le message suivant s'affiche :



CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	
CPMSI09	NON BLOQUANT	Anomalies détectées par la fonction de groupage et le logiciel PMSI	

Si des anomalies ne respectant pas les règles du PMSI apparaissent, le message ci-dessous apparaît :





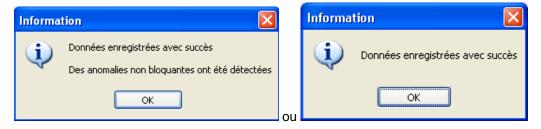
Un rapport sera alors édité : il présente sous forme de tableau les erreurs du PMSI récupérées dans le fichier LEG du PMSI. :



Pour corriger ces erreurs, il faut se reporter aux manuels GENRHA et AGRAF-SSR et refaire le processus de validation des archives.

L'ATIH conseille de corriger au maximum ces erreurs.

Au moment de la validation de l'étape « Import PMSI » l'un des messages suivants s'affiche :



IMPORTANT:

Si des erreurs d'unicité entre le numéro de séjour administratif et le numéro de séjour SSR sont détectées alors, il est préférable de corriger les données. La liste des séjours apparaît avec un lien bleu (= non bloquant). Cela veut dire que vous pouvez tout de même passer aux autres étapes. Cependant, le logiciel vous obligera à choisir le N° SSR comme identifiant séjour.

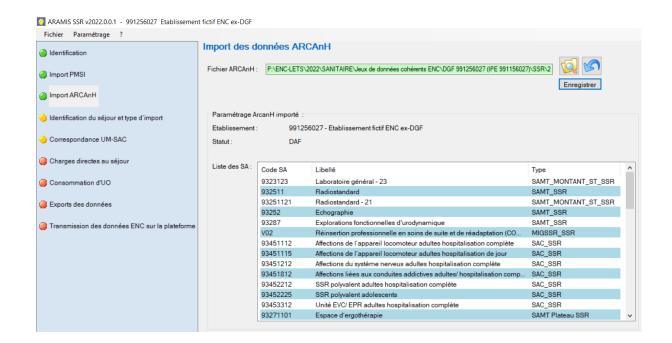
Si des erreurs PMSI sont constatées, celles-ci ne bloquent pas le déroulement des étapes ARAMIS. Les messages sont là à titre informatif. L'ATIH conseille de corriger au maximum ces erreurs. La synthèse des erreurs apparaît avec un lien bleu (= non bloquant).



5. Ecran « Import ARCANH »

Cet écran permet de sélectionner le fichier SA_ARCANH_SSR_FINESS_ANNEE.zip: fichier généré à partir du logiciel ARCAnH, bouton *Export vers Aramis*. Ce fichier contient les éléments d'identification de votre établissement (finess, statut, découpage en SA ...).

Ce bouton devient actif une fois l'identification effectuée. Tous les autres boutons sont inactifs à l'exception du bouton < Import PMSI>.



- Actions des différents boutons :



Permet d'annuler l'import, le chemin du fichier est vierge.

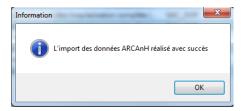


Permet de sélectionner le fichier_SA_ARCANH_SSR_FINESS.zip



Permet d'effectuer l'import.

Quand l'import est correct, le message suivant s'affiche :





-Informations relatives à l'établissement :

Cet écran comporte les données de l'établissement ainsi que le découpage analytique effectué dans ARCAnH.

-Contrôles effectués à l'import du dossier

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	
CARCAnH01	BLOQUANT	Le FINESS du fichier SA_ARCANH_finess_Année ne correspond pas à celui de l'établissement en cours.	
CARCAnH02	BLOQUANT	Ce fichier ne provient pas d'ARCAnH ou il a été modifié	
CARCAnH03	BLOQUANT	Le statut du fichier SA_ARCAnH_FINESS_Année.zip ne correspond pas à celui de l'établissement en cours.	

Le statut sélectionné dans ARCAnH est différent de celui sélectionné dans ARAMIS.

Pour information, voici les correspondances entre les statuts ARCAnH et les statuts ARAMIS :

Statut paramétrable dans ARCAnH	Statut paramétrable dans ARAMIS
Public DAF	DAF
Privé non lucratif DAF	DAF
Privé lucratif OQN	OQN
Privé non lucratif OQN	OQN

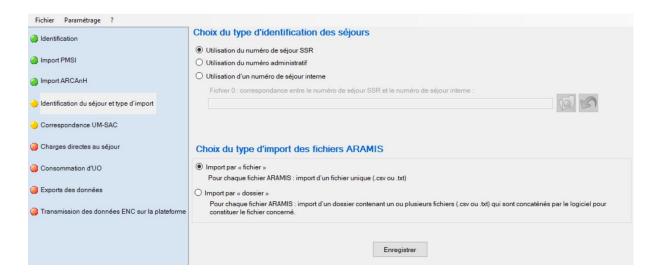
6. Ecran « Identification du séjour et type d'import »

<u>La première partie de cette étape</u> permet de définir le N° de séjour qui sera utilisé par l'établissement lors de toutes les prochaines étapes de ARAMIS :

- Le numéro de séjour SSR
- Le numéro administratif
- Le numéro de séjour interne

Ce bouton devient actif dès lors que l'identification, les fichiers PMSI et le fichier SA_ARCANH_SSR.zip ont été importés.





Dans le cas du numéro de séjour interne, vous devez importer un fichier de correspondance (fichier 0 : se reporter au format de fichiers).

Attention : il faut unicité entre le N° de séjour SSR et le N° de séjour interne.

Dans le cas où, dans la phase « Import PMSI », il y avait des problèmes d'unicité, le seul choix possible de type d'identification des séjours est le N° de séjour SSR.

La deuxième partie de cette étape permet de définir le type d'import des fichiers ARAMIS

Ce choix s'applique à l'ensemble des fichiers ARAMIS à importer.

- « Import pas fichier » : pour chaque fichier ARAMIS, import d'un fichier unique avec l'ensemble des données du fichier ARAMIS (.csv ou .txt)
- « Import par dossier » : pour chaque fichier ARAMIS, import d'un dossier contenant un ou plusieurs fichiers (.csv ou .txt) qui sont concaténés par le logiciel pour constituer le fichier ARAMIS concerné.

Dans le cas de l'import par dossier, l'établissement pourra par exemple pour le fichier 3, importer un dossier contenant : 12 fichiers csv de recueil mensuel, ou différents fichiers pour chaque catégorie de recueil (spécialités pharmaceutiques, consommables médicaux, etc.). Ces fichiers seront concaténés automatiquement par le logiciel.



7. Correspondance UM-SAC

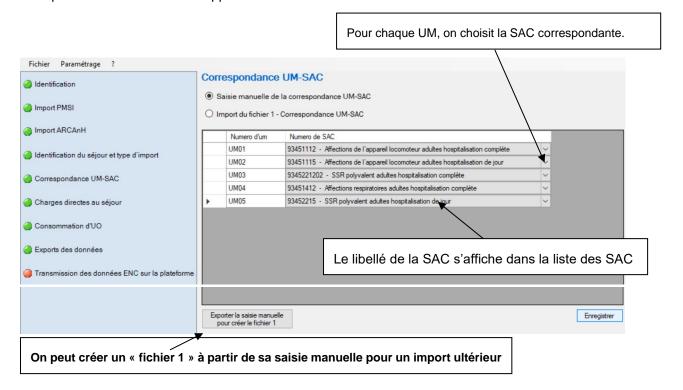
Cette étape permet de définir la correspondance entre les UM qui se trouvent dans le PMSI et les SAC qui se trouvent dans le SA_ARCANH_SSR_FINESS_ANNEE.zip.

Ce bouton devient actif dès lors que les 4 étapes précédentes ont été réalisées avec succès.

L'utilisateur peut soit effectuer une correspondance manuelle, soit utiliser un import d'un fichier de correspondance UM-SAC :



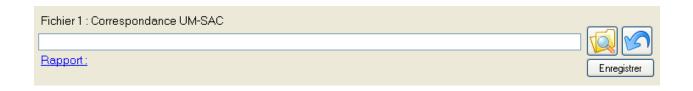
Lorsque vous sélectionnez l'**option « saisie manuelle de la correspondance UM-SAC »**, la liste des SAC présentes dans ARCAnH apparaît dans la fenêtre suivante :





Après l'enregistrement de votre saisie manuelle, vous pouvez créer un « fichier 1 » pour un import ultérieur (Cf. ci-dessous) en cliquant sur le bouton « Exporter la saisie manuelle pour créer le fichier 1 ». Le fichier « Fichier_1_UMSA_ANNEE_FINESS » est généré.

Lorsque vous sélectionez l'**option « Import du fichier de correspondance UM-SAC »**, l'import du fichier 1 : Correspondance UM-SAC apparaît :



Pour le fichier correspondance UM-SAC, un bouton de navigation fichier.



permet de sélectionner le

Cliquer sur Enregistrer

Une fois sélectionné, le logiciel contrôle alors ces données et affiche un rapport contenant :

- La liste des anomalies éventuelles, bloquantes ou non ;
- Une synthèse des erreurs ;
- Un ou plusieurs rapports de sorties éventuels.

Si vous constatez des erreurs, vous devez corriger votre fichier et le réimporter

Votre superviseur pourra vous contacter pour vous demander des explications en cas d'erreurs non bloquantes persistantes.

Pour le réimporter, supprimer d'abord le lien précédent en cliquant sur



Tout se remet à blanc.

Vous pouvez recommencer l'import.



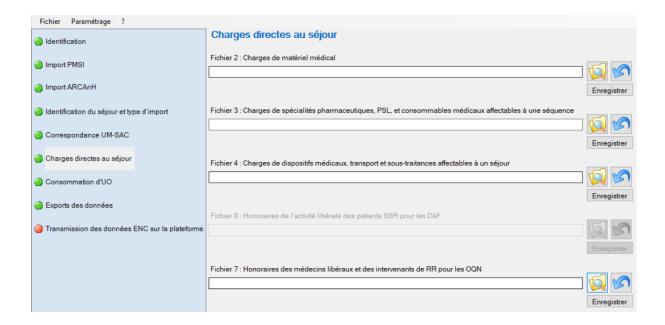
8. Ecrans des charges et UO directement affectées aux séjours

L'import des fichiers complémentaires a été découpée en deux écrans :

- Charges directes au séjour
- Consommation d'UO

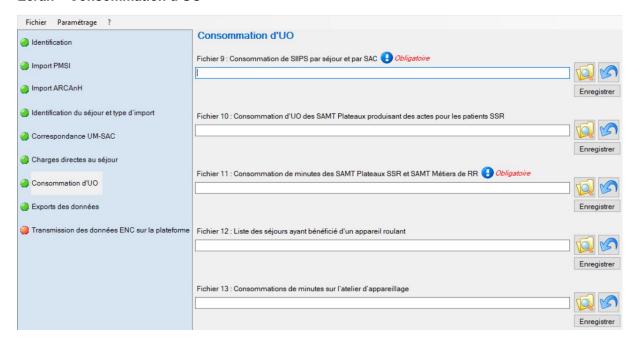
Ces écrans ont la même présentation et se comportent de manière identique.

Ecran « Charges directes aux séjours »





Ecran « Consommation d'UO »





Permet de sélectionner le fichier.

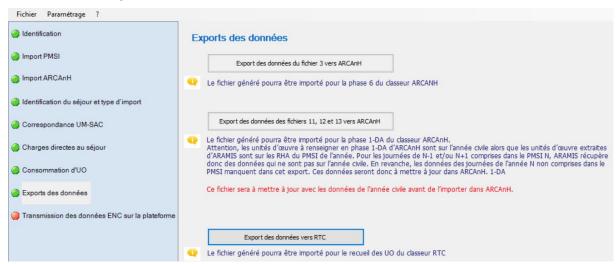


Permet d'annuler la sélection du fichier.

Cliquer sur Enregistrer pour valider l'import du fichier.



9. Ecran « Exports des données »



→ Sur cet écran le bouton Export des données du fichier 3 vers ARCAnH

permet de créer un fichier « ExportArcanh_Phase6_SSR_FINESS.txt » qui sera importé dans la Phase 6-cd d'ARCANH. Ce bouton est actif seulement si le fichier 3 est importé avec succès.

→ Sur cet écran, un deuxième bouton

Export des données des fichiers 11, 12 et 13 vers ARCAnH

permet de créer un fichier « ExportArcanh_1DA_SSR_FINESS.txt » qui sera importable dans la phase 1-DA d'ARCAnH afin de renseigner les UO (minutes ou nombre de séjour), pour les hospitalisés SSR, des SAMT Métiers de RR, des SAMT plateaux de RR et des Activités Spécifiques SSR Parc de matériel roulant interne et Atelier d'appareillage et de confection interne. Ce bouton est actif seulement si le fichier 11 est importé avec succès.

/!\ Attention, les unités d'œuvre à renseigner en phase 1-DA d'ARCAnH sont sur l'année civile alors que les unités d'œuvre extraites d'ARAMIS sont sur les RHA du PMSI de l'année. Pour les journées de N-1 et/ou de N+1 dans le PMSI N, ARAMIS rècupère donc des données qui ne sont pas sur l'année civile. En revanche, les données des journées de l'année N non comprises dans le PMSI manquent dans cet export. Ces données seront donc à mettre à jour dans ARCAnH 1-DA.

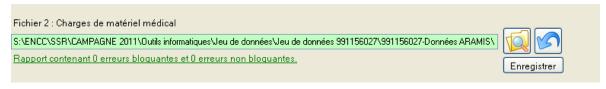
→ Sur cet écran le deuxième bouton Export des données vers RTC

permet de générer un fichier qui pourra être importé afin de remplir les UO des fonctions définitives SAC dans le classeur RTC.



Pour tous les fichiers importés, si le fichier a bien été importé et que le rapport d'erreur s'affiche en vert (0 erreur bloquante et 0 erreur non bloquante), alors le chemin d'accès du fichier est vert. Sinon le rapport est rouge et le chemin reste blanc.

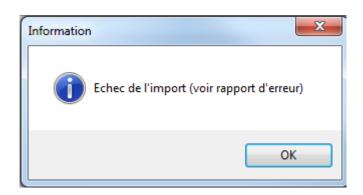
Exemple import réalisé :

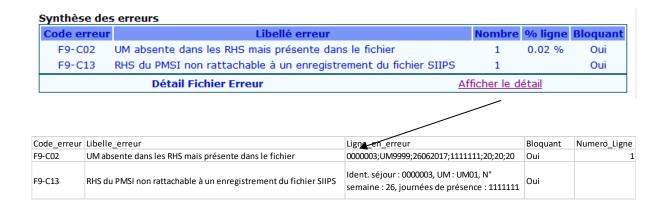


Exemple import rejeté :



A chaque tentative d'import, le logiciel contrôle les données et affiche un rapport contenant une synthèse des anomalies éventuelles bloquantes ou non.





Pour chaque rapport, vous pouvez, à l'aide des boutons décrits ci-dessous :



- -imprimer les rapports de synthèse
- -enregistrer les rapports de synthèse au format html ou csv



Vous pouvez afficher de nouveau le rapport en cliquant sur la ligne verte ou rouge de rapport du fichier concerné :

Rapport contenant 0 erreurs bloquantes et 0 erreurs non bloquantes.

Rapport contenant 3 erreurs bloquantes et 1 erreurs non bloquantes,

Si vous constatez des erreurs, vous devez corriger votre fichier et le réimporter

Votre superviseur pourra vous contacter pour vous demander des explications en cas d'erreurs non bloquantes persistantes.

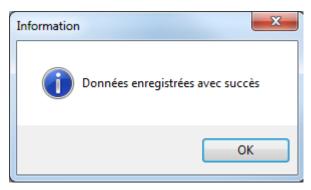


Pour le réimporter, supprimer d'abord le lien précédent en cliquant sur

Tout se remet à blanc. Vous pouvez recommencer l'import

Dans le cas où l'établissement a plusieurs fichiers pour le même type de données, c'est à lui de concaténer ses fichiers en 1 seul pour l'import ARAMIS.

Quand le fichier ne comporte plus d'erreurs, le message suivant apparaît :



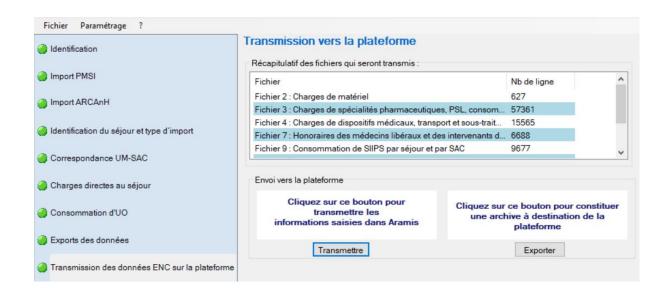
Lorsque tous les fichiers transmis ont été importés correctement, l'étape suivante « Transmission des données ENC sur la plateforme » est activée.



10. Ecran « Transmission des données ENC sur la plateforme »

Ce bouton permet de transmettre les données à exporter vers la plateforme e-PMSI ou d'exporter le panier des fichiers pour le sauvegarder. Ce bouton sera actif seulement si l'ensemble des fichiers obligatoires pour la transmission ont été importés, et si tous les fichiers transmis sont importés avec succès (plus d'erreurs bloquantes signalées) et si la période de traitement est M12 2022 ou M00 2022.

Pour la période de test, cette étape reste en rouge et si l'établissement clique sur cette étape, le message suivant s'affiche : « Vous avez choisi une période de test pour vos archives PMSI, vous ne pouvez donc pas transmettre sur e-PMSI ».



- <u>Message d'information bloquant si l'archive importée dans ARAMIS ne correspond plus à celle sur e-PMSI :</u>

Le message suivant s'affiche, vous ne pourrez pas transmettre!

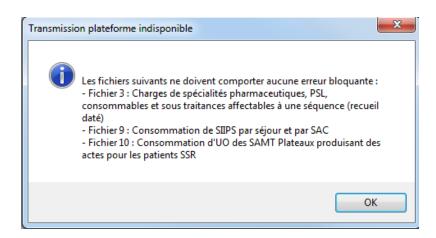
Transmissions e-PMSI indisponible

Veuillez réimporter vos archives PMSI dans la phase <Import PMSI> car celles importées dans le logiciel ne correspondent plus à celles transmises sur e-PMSI.

OK



Message d'information bloquant si des fichiers n'ont pas été importés correctement :



- <u>Message d'information bloquant si certains fichiers n'ont pas été importés alors que la SA existe dans ARCAnH et qu'un fichier de suivi au séjour est nécessaire :</u>

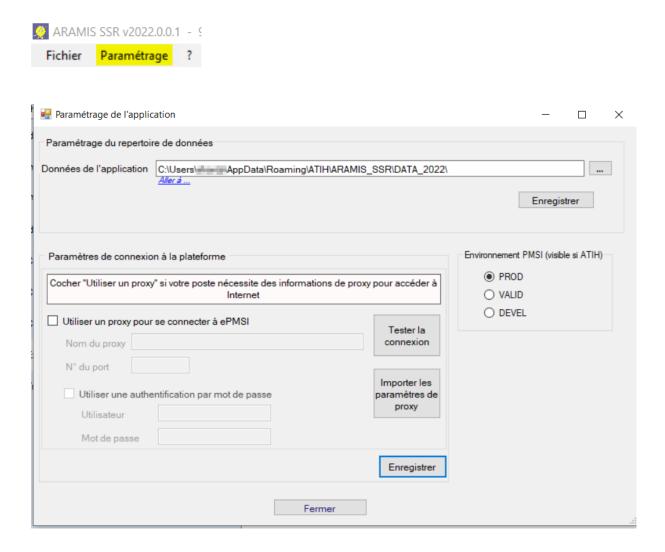
Message bloquant si le fichier 12 (parc de matériel roulant) n'a pas été importé dans ARAMIS alors qu'une SA 936612* a été déclarée dans ARCAnH.

Message bloquant si le fichier 10 (Consommations des UO pour les SAMT) n'a pas été importé dans ARAMIS alors qu'il existe au moins une SAMT dans ARCAnH dont le recueil en fichier 10 est attendu.

Message bloquant si une SA 936611* a été déclarée dans ARCAnH avec un recueil en fichier 11 et/ou 13 attendu, mais que le fichier 13 (atelier de confection et d'appareillage) n'a pas été importé dans ARAMIS <u>et</u> que le numéro de SA n'est pas présent dans le fichier 11 ARAMIS.



11. Paramétrage de l'application



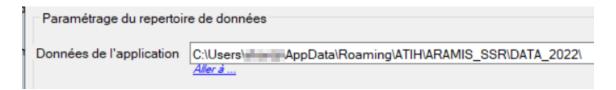
11.1. Paramétrage du répertoire de données

Vous pouvez installer le logiciel sur plusieurs postes informatiques et travailler sur la <u>même</u> base de données par le biais d'un paramétrage ARAMIS spécifique. A noter cependant que la base de données ARAMIS ne peut être utilisée que par un seul utilisateur à la fois sur le réseau.

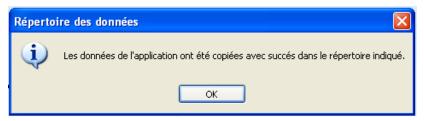
Cette option permet à l'utilisateur de paramétrer le répertoire dans lequel il souhaite partager ses données, il peut ainsi copier ses données locales dans un répertoire sur un lecteur réseau et permettre à un autre utilisateur d'y accéder.



Par défaut, les données de l'application sont initialisées dans le profil utilisateur Windows (ApplicationData). Il se situe sous « C:\Users\[VOTRE_COMPTE]\AppData\Roaming\ ARAMIS_SSR\[Année]\ »



L'utilisateur A modifie le chemin du répertoire des données (exemple de répertoire en réseau S:\Tests ARAMIS) et clique sur le bouton Enregistrer, les données initiales sont alors copiées. Le message suivant s'affiche :



Attention: L'accès au dossier n'est permis qu'à un seul utilisateur à la fois.

<u>1er cas</u>: L'utilisateur A quitte l'application. L'utilisateur B démarre à son tour l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur A (exemple du répertoire en réseau S:\Tests\ARAMIS). L'utilisateur B peut alors modifier les données de ce répertoire.

<u>2eme cas</u>: L'utilisateur A ne quitte pas l'application. L'utilisateur B démarre l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur A (exemple du répertoire en réseau S:\Tests\ARAMIS). Il est alors bloqué et le message suivant s'affiche, l'application se ferme :



Comme indiqué dans le message, l'ATIH s'engage à débloquer la base seulement dans le cas majeur où l'utilisateur qui bloque l'application n'est pas joignable!

Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.



11.2. Paramétrage de connexion à e-PMSI pour la transmission

A partir de l'option du menu « Paramétrage », vous pouvez également paramétrer vos paramètres de connexion réseau pour que le logiciel puisse accéder à notre serveur.

Si votre réseau nécessite un compte spécifique et un mot de passe, merci de le demander à votre service informatique.



- A -Permet de tester si la connexion à notre serveur fonctionne.
- B- Ce bouton permet de récupérer le paramétrage de proxy qui est configuré sur votre poste Windows. NB : selon les configurations et stratégies du poste Windows, cet import peut ne pas fonctionner.



12. Support technique

Pour toute demande que l'utilisateur n'a pu résoudre de lui-même en 24h, vous avez plusieurs moyens pour avertir les techniciens de vos problèmes.

Nous vous rappelons, que quel que soit le moyen de nous contacter, ce sont les mêmes référents qui reçoivent les incidents. Il est donc inutile de multiplier vos demandes (AGORA + mail + téléphone).

Les moyens disponibles sont les suivants :

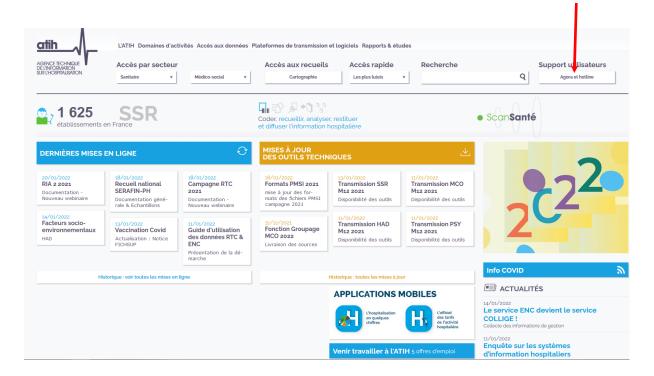
Le manuel d'utilisation

Celui-ci est la première source d'information du logiciel en lui-même. Il contient en général toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du logiciel et une liste des problèmes connus. Il est à consulter en priorité.

La plateforme AGORA

Indiquer votre incident au niveau du thème « *Agora > Logiciel > ENC > ARAMIS SSR*» de la plateforme AGORA. L'objet du message doit correspondre à l'erreur précise visualisée.

Lien: https://applis.atih.sante.fr/agora ou au niveau du site de l'ATIH (« Agora (FAQ ») :





Le délai de réponse à la plateforme AGORA est de l'ordre de 2 jours. Une copie de l'incident est directement envoyée aux référents lors de la création de celui-ci. Cependant, ce délai augmente si la demande n'est pas précise.

Vous pouvez également accéder directement à la plateforme AGORA à partir de l'écran « A propos » du logiciel ARAMIS.

